REPRÉSENTANTS D'USAGERS

ADEPAPE 71, l'autonomie par l'entraide

L'association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE 71) soutien les jeunes majeurs qui sont ou ont été accueillis à l'aide sociale à l'enfance en Saône-et-Loire. Pour les aider à gagner en **autonomie,** elle leur apporte un soutien moral, matériel et financier. Cette association de **pair-aidance** crée un espace d'échange, de solidarité et de convivialité pour rompre l'isolement et favoriser l'insertion.

De plus, elle représente ces jeunes dans toutes les instances qui les concernent : conseil de famille, commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC), commission d'agrément en vue d'adoption, ODPE, conseil de la vie sociale (CVS) de 3 établissements d'accueil, conseil d'administration de 3 partenaires, commission départementale d'accès à l'autonomie, conseil des jeunes du département, comité de pilotage LOJ'IN, commission d'appel à projets.
L'ADEPAPE n'est pas un service social supplémentaire. Elle intervient en complémentarité du cadre existant, apportant la flexibilité et la réactivité nécessaires pour garantir une continuité d'accompagnement à ces jeunes majeurs.
Elle est rattachée à la Fédération Nationale FNADEPAPE et reconnue d'utilité publique depuis 1979.
Cette association loi de 1901 est inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles - Article 224-11.

Chiffres clés 2025 : 13 Adhérents au conseil d'administration, **1 salarié** à mi-temps, **35 Jeunes soutenus**, plus de **700 heures** de bénévolat, environ **100 réunions** de représentation dans **16 instances** ou groupes de travail.

ADEPAPE 71
106 rue St Antoine - 71000 MÂCON - 06 50 12 99 68 - macon.adepape71@gmail.com

UDAF DE SAÔNE-ET-LOIRE

Au 31 décembre 2025, l'Udaf 71, regroupe **59 associations** totalisant 7 713 suffrages exprimés par **3 166 adhérents.**

En 2025, l'UDAF de Saône-et-Loire a participé à 2 instances spécifiques liées à la protection de l'enfance en tant que représentant des usagers et des familles :
Le Conseil de familles des pupilles de l'État : l'UDAF y siège pour participer au choix des familles adoptantes, prendre des décisions concernant les enfants pupilles et assurer le suivi de leur adaptation.
L'Institut départemental enfance et famille (IDEF) : un représentant de l'UDAF au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, l'UDAF est fortement impliquée dans la gouvernance et le réseau de la protection de l'enfance à travers d'autres participations stratégiques :
Elle est membre du comité départemental et de la cellule de coordination du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).
Elle s'implique dans les travaux de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.

En 2025, l'Udaf a assuré le portage du **premier Forum parentalité** à Mâcon (800 visiteurs) et l'a coorganisé avec différents partenaires. Elle y a également animé un stand dédié à la parentalité numérique.

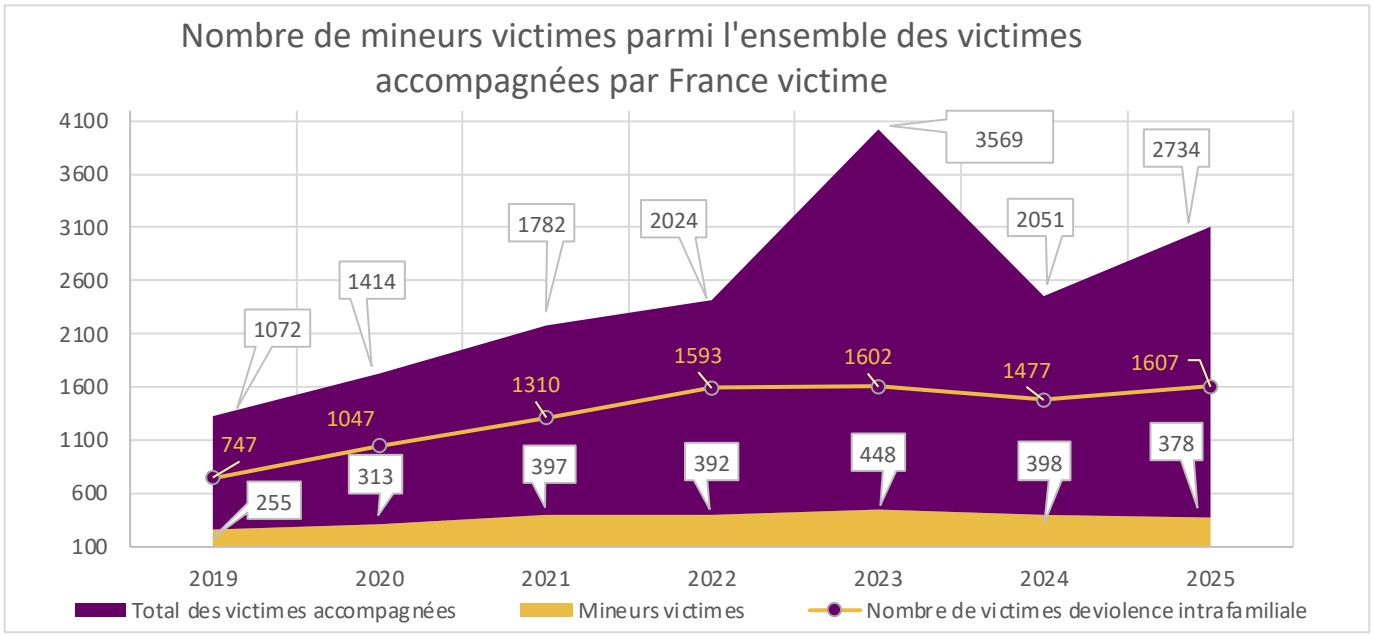
Plusieurs actions de soutien à la parentalité et de prévention ont été menées en direction des familles et des enfants, en 2025 : organisation de « Cafés des parents » sur le numérique, cofinancement d'un spectacle et d'une conférence sur le harcèlement, ainsi que déploiement d'ateliers favorisant un usage raisonné des écrans.

Le programme **Lire et Faire Lire,** repris en septembre 2025, mobilise 95 bénévoles intervenant dans 79 structures d'accueil. Il a également participé à plusieurs événements départementaux dédiés à la parentalité et à la promotion de la lecture.

FRANCE VICTIMES

France Victimes ne dispose pas d'un mandat de représentation institutionnelle des usagers. Toutefois, sa place singulière auprès des victimes justifie sa prise en compte dans cette fiche. France Victimes 71 veille à garantir à chaque victime majeure ou mineure **une prise en charge spécialisée et personnalisée** en coopération avec les autorités et les acteurs de solidarité, de santé et de justice.

En 2025, France Victimes 71 a accompagné un total de **2 734 victimes** (contre 2051 en 2024) sur l'ensemble du département. Parmi elles, 1949 victimes ont contacté l'association pour la première fois en 2025.



France Victimes 71 est mobilisée dans le cadre du Parcours d'accompagnement des mineurs victimes (PAMIVI), qui garantit aux victimes mineures un accompagnement juridique et psychologique adapté à leurs besoins tout au long de leur parcours. En 2025, l'association a accompagné **378 victimes mineures,** contre 398 en 2024.

Nombre de mineurs victimes		**Infractions à caractère sexuel**			**Violences physiques, psychologiques**			**Autres***
		Plus de 13 ans	Moins de 13 ans	**TOTAL**	Plus de 13 ans	Moins de 13 ans	**TOTAL**	
2022	**392**	106	59	**165**	73	74	**147**	83
2023	**448**	82	109	**191**	110	52	**162**	95
2024	**398**	143	68	**211**	64	57	**121**	66
2025	**378**	138	71	**209**	70	56	**126**	46

*Atteintes aux personnes, harcèlement, prostitution